



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation en Nouvelle-Calédonie

Question au Gouvernement n° 1865

Texte de la question

SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Mme la présidente . La parole est à M. Philippe Gosselin.

M. Philippe Gosselin . Depuis dix jours maintenant, la Nouvelle-Calédonie est méconnaissable, elle est à feu et à sang. On y dénombre déjà six morts, dont des gendarmes, des centaines de blessés. Des dizaines de bâtiments, publics ou privés, des entreprises et des commerces sont visés par les émeutiers, pour être pillés ou vandalisés, tandis que les barrages, encore nombreux, bloquent les déplacements, notamment aux alentours de l'aéroport international. Des zones de non-droit s'étendent encore sur des quartiers entiers. Le spectre d'une pénurie de nourriture et de médicaments n'a pas encore été éloigné.

Nos concitoyens, de toutes origines, ont peur. Ils s'organisent pour se protéger et protéger leurs proches. De nombreux observateurs mettent plus particulièrement en cause la Cellule de coordination des actions de terrain (CCAT), qui aurait échappé à son initiateur, l'Union calédonienne : elle se rend coupable d'émeutes racistes, je crois qu'il n'y a pas d'autres mots.

M. Patrick Hetzel . Très juste.

M. Philippe Gosselin . Ces événements prennent place dans un contexte démographique et géographique d'autant plus préoccupant que l'on tient compte de l'état de l'industrie du nickel : elle est le cœur d'une économie déjà chancelante, dont le pouls atteste toujours plus nettement de la mort clinique.

Je n'oublie pas non plus les ingérences étrangères que nous dénonçons. La priorité absolue doit bien sûr être de rétablir l'ordre républicain : ne laissons pas le champ libre aux radicaux et à ceux qui profitent du chaos pour semer la terreur dans ce territoire. Concomitamment, nous devons renouer les fils du dialogue et le dialogue lui-même.

M. Patrick Hetzel . Très bien !

M. Philippe Gosselin . L'esprit des accords de Matignon et de Nouméa doit perdurer, tout comme l'esprit du destin commun.

Nous avons appris, en fin de matinée, que le Président de la République partait ce soir pour Nouméa. Dès lors, pouvez-vous nous indiquer ce qu'il compte faire ? Quelles initiatives entendez-vous prendre ? Où en sont les échanges relatifs à un accord global ? L'état d'urgence sera-t-il prorogé au-delà des douze jours ? Les forces de l'ordre sont-elles en nombre suffisant ? Le Congrès sera-t-il bientôt convoqué ? Les élections européennes pourront-elles se tenir ? Vous l'avez compris, nous souhaitons que vous fassiez un point complet, voire que

vous organisiez un débat parlementaire au titre de l'article 51-1 de la Constitution. Nous avons besoin de vos éclairages. Nous le devons aux Néo-Calédoniens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer.

M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer . D'abord, permettez-moi de vous remercier, ainsi que votre groupe et le président Olivier Marleix, pour le soutien apporté aux forces de l'ordre et à l'action gouvernementale, au sens large du terme, dans ce dossier. Vous avez toujours été cohérents, vous n'avez jamais changé de position entre le vote et les événements.

M. Pierre Cordier . Quel bel hommage !

M. Gérald Darmanin, ministre . À cet égard, nous pouvons saluer votre famille politique.

La commission des lois m'a invité pour échanger, après la séance de questions au Gouvernement. Bien entendu, j'ai répondu favorablement à cette invitation.

M. Philippe Gosselin . Nous y serons !

M. Marc Le Fur et Mme Anne-Laure Blin . Ce n'est pas une invitation, c'est une convocation !

M. Gérald Darmanin, ministre . Je finirai de répondre à vos questions en commission si la minute et les vingt secondes de temps de parole qui me restent ne me permettent pas d'apporter tous les éléments.

Le Président de la République part ce soir en Nouvelle-Calédonie. Il a invité le président de la commission des lois de chaque assemblée – celui du Sénat, François-Noël Buffet, est membre de votre famille politique – à se joindre à lui pour ainsi témoigner en direct de son action.

Nous avons jusqu'à lundi pour tirer les conclusions de l'état d'urgence, déclaré par voie réglementaire. Il appartiendra au Président de la République de décider de sa prorogation par voie législative.

L'effectif des forces de l'ordre est désormais suffisant puisque, d'ici à quarante-huit heures, quatre avions atterriront en Nouvelle-Calédonie, portant le nombre de policiers et de gendarmes à 3 000, comme l'a annoncé M. le Premier ministre.

Lors du troisième référendum, qui a provoqué le plus de tensions, quinze unités de force mobile furent déployées sur place. Les forces de l'ordre sont désormais très nombreuses, ce qui explique le retour au calme relatif, notamment à Nouméa.

Le Président de la République aura l'occasion de s'exprimer sur la convocation du Congrès en vue d'adopter la révision constitutionnelle. La mission de reconstruction et de dialogue politique sera lancée par le Président de la République lors de sa venue, avec la ministre déléguée chargée des outre-mer.

J'aurai l'occasion de revenir sur d'autres points que vous avez évoqués, notamment sur les élections européennes. Bien entendu, nous organiserons les élections européennes en Nouvelle-Calédonie. Nous imprimerons même les bulletins de vote à Paris ; ils seront envoyés très prochainement sur place, dans le cadre de l'organisation concrète des élections européennes qui s'y tiendront, comme sur tout le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1865

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 mai 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 mai 2024